Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 3

Artikel: La loque américaine ou européenne peut infester n'importe quel rucher
Autor: Jans, Stefan
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1068232

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La loque américaine ou européenne peut infester n'importe quel rucher

Stefan Jans, conseiller régional Suisse centrale, Service sanitaire apicole (SSA), stefan.jans@apiservice.ch

Une infestation de loque américaine ou européenne n'est à souhaiter à personne mais elle peut apparaître n'importe où. L'important est de reconnaître une suspicion, de la prendre au sérieux et d'en informer immédiatement l'inspecteur des ruchers. Une apicultrice concernée raconte comment elle a vécu la perte de ses abeilles. Elle plaide pour une coopération ouverte ainsi qu'une action rapide et correcte en cas de suspicion.

Reconnaître la suspicion

Des contrôles réguliers du couvain et la détection d'éventuels symptômes sont nécessaires afin de reconnaître une suspicion à un stade précoce. La propagation de la maladie peut être évitée grâce à un dépistage précoce et à des mesures prises à temps.

Un nid à couvain lacunaire, un nombre réduit d'abeilles, une odeur étrange, des couvercles de cellules anormaux ou des larves d'apparence malsaine peuvent être les symptômes d'une maladie du couvain.

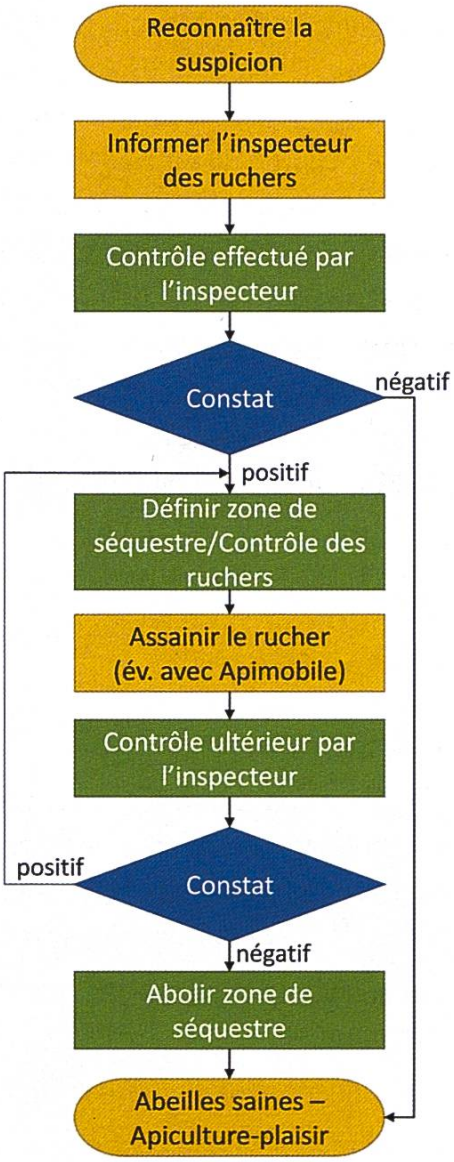

Annoncer la suspicion

En ce qui concerne les maladies bactériennes que sont la loque américaine ou européenne, il s'agit d'épizooties à déclaration obligatoire. L'apiculteur n'est pas tenu de faire impérativement le bon diagnostic, mais il doit reconnaître que ses colonies ont un problème. En cela, les aide-mémoire du SSA, des cours de formation et de perfectionnement spécifique, des photos de livres spécialisés, des vidéos vérifiées et des articles spécialisés ou les photos de cadres de BienenSchweiz sont une aide précieuse. En cas de suspicion, l'inspecteur des ruchers doit immédiatement en être informé. Le contrôle qui s'ensuit donne une sécurité à la personne concernée et l'aide dans ses actions ultérieures. L'inspecteur qualifié a de l'expérience et connaît la procédure exacte à suivre dans le cas d'un constat positif. S'il est négatif, les abeilles sont en

bonne santé. Ce qui réjouit non seulement l'apiculteur concerné, mais aussi l'inspecteur – tous deux s'épargnent un processus désagréable mais nécessaire. La procédure est représentée schématiquement dans le diagramme séquentiel.

Maladie reconnue

La zone de séquestre ordonnée par l'inspecteur des ruchers en cas de constat positif permet de contenir l'épizootie. Il est interdit de déplacer des abeilles dans cette zone. Cela réduit le risque d'infection d'autres colonies par pillage et dérive. Toutes les colonies au sein de cette zone sont contrôlées et en cas de constat positif, d'autres zones de séquestre sont mises en place.

Il y a également un risque de propagation des bactéries sur son propre rucher. L'échange de cadres entre les colonies, la dérive ou des colonies faibles et le pillage peuvent favoriser la transmission bactérienne. Une propagation des agents pathogènes peut aussi résulter de ruches, d'équipement et d'outils contaminés.

Assainissement

L'assainissement est régi par les Directives techniques de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Les directives de l'inspecteur des ruchers correspondent à cette procédure et doivent être strictement respectées. Les abeilles éliminées ainsi que les cadres de couvain et de nourriture doivent être emballés hermétiquement et livrés à l'usine d'incinération des déchets pour incinération directe. Les cadres vides non attribuables doivent être fondus et la cire obtenue stérilisée par traitement thermique.

Avant de nettoyer les ruches et le rucher, il faut se débarrasser des anciens ustensiles inutilisables. Le matériel réutilisé est ensuite nettoyé et désinfecté. Cette méthode est essentielle à la réussite de l'assainissement car les agents pathogènes de la loque américaine et européenne sont résistants. Surtout celui de la loque américaine qui, sans traitement, peut perdurer et germer pendant des années dans les ruches ou sur d'autres matériaux.

Un nettoyage réussi constitue la base pour le développement de nouvelles colonies d'abeilles saines ; le SSA soutient ce nettoyage par le truchement de l'Apimobile. Ce véhicule peut être réservé pour une intervention d'une journée contre une modeste contribution aux frais de Fr. 50.–.

Prévention

Il n'existe pas de remède suffisamment efficace pour guérir ou prévenir la loque américaine ou européenne. La vaccination PrimeBEE récemment proposée en Finlande contre la loque américaine donne de l'espoir pour l'avenir. Son utilisation dans des colonies d'abeilles n'a cependant pas encore été suffisamment testée.

Si l'apiculteur observe les points mentionnés ci-après, il réduit considérablement le risque d'infestation.

- Annoncer immédiatement des symptômes anormaux à l'inspecteur des ruchers
- Veiller à ce que les abeilles disposent toujours de suffisamment de nourriture

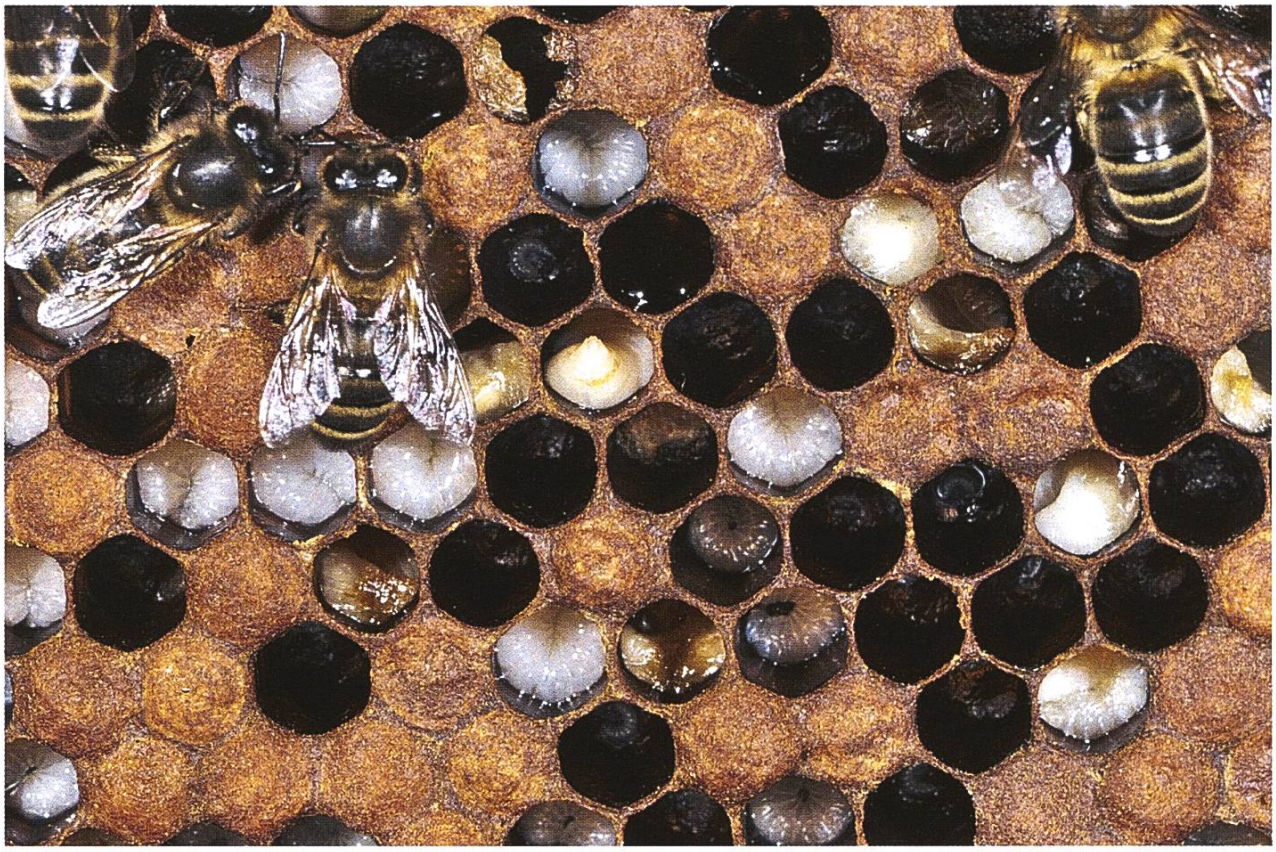

©apiservice

La structure des larves se détériore (loque européenne)

- Contrôler régulièrement l'aspect du couvain
- Eviter l'hypothermie des cadres de couvain
- Colonies jouissant d'une grande vitalité, jeunes reines et bon instinct de nettoyage
- Eliminer les colonies faibles
- Lutter contre le varroa selon le concept (www.abeilles.ch/varroa)
- Ne pas nourrir les abeilles avec du miel étranger à l'exploitation
- Eviter les pillages
- Renouveler régulièrement les cadres
- Prudence lors de l'échange de cadres entre différentes colonies
- Lors de l'achat de colonies d'abeilles, exiger un certificat de bonne santé délivré par une personne faisant autorité (p. ex. un inspecteur des ruchers)
- Emplacement avec de bonnes conditions de miellées
- Ne pas amener des colonies à proximité de zones de séquestre
- Nettoyer et désinfecter le matériel d'occasion avant premier usage
- Veiller à l'hygiène de la ruche
- Ne pas laisser des cadres et la centrifugeuse etc. avec des restes de miel accessibles aux abeilles

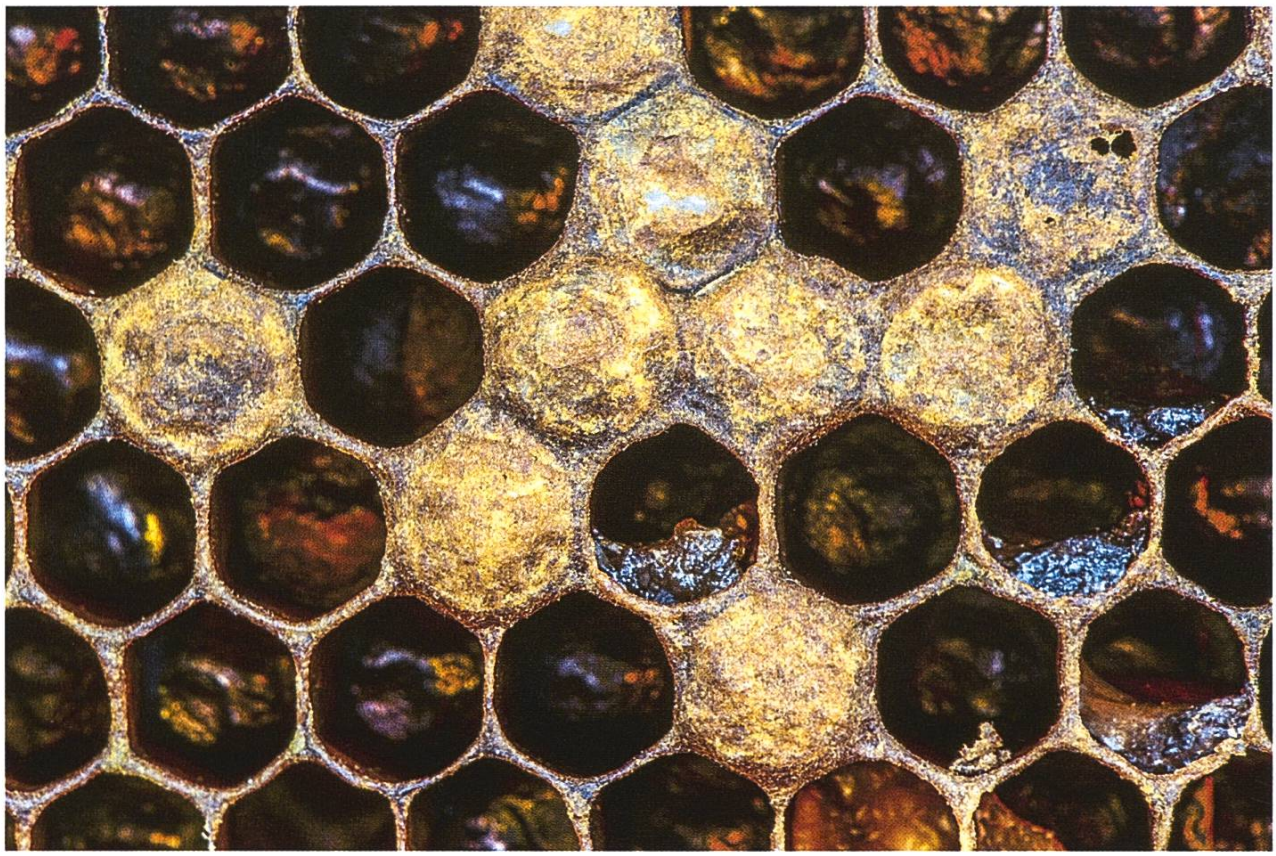

©apiservice

Opercules affaissés ou troués et croûtes (symptômes typiques de la loque américaine)

Sentiments et émotions

Le déroulement décrit ci-dessus avec la procédure en cas de constat positif laisse des traces chez l'apiculteur ou l'apicultrice concerné/e. Barbara Rieder de Meiringen l'a été l'année dernière. Elle a accepté d'en parler. A ce titre, elle mérite le plus grand respect pour son ouverture d'esprit et sa volonté de rendre compte de son propre cas d'infestation par la loque européenne. Elle plaide en faveur d'une approche ouverte de la question et d'une action rapide en cas de suspicion.

Il n'y a pas de honte à découvrir une infestation de loque européenne ou américaine sur son rucher. L'important c'est de constater que quelque chose ne va pas et de le signaler immédiatement. Quiconque se trouve dans une telle situation et omet de le signaler à l'inspecteur des ruchers agit avec négligence. Barbara est également de cet avis. « Il vaut mieux appeler l'inspecteur une fois de trop », dit-elle. A ses débuts en tant qu'apicultrice, c'est une colonie bourdonneuse qui l'inquiétait et qui a nécessité la visite de l'inspecteur des ruchers. Il a été en mesure de clarifier la situation lors du contrôle et tous deux ont été visiblement soulagés et rassurés. Aujourd'hui, elle peut sourire de cet incident. En revanche, le souvenir de l'infestation de loque européenne de l'année dernière la fait encore frémir. Cet événement et les sensations qui y sont associées peuvent affecter n'importe quel apiculteur ou n'importe quelle apicultrice.

Le choc

« D'abord le choc : voilà que ça m'arrive à moi aussi ! » Mais Barbara savait qu'il était important d'intervenir et d'agir rapidement. « J'ai ainsi la conscience tranquille. En signalant immédia-

©apiservice

Long fil lors du test à l'allumette – symptôme typique de la loque américaine

tement mes soupçons à l'inspecteur des ruchers, l'épizootie ne se propagera pas à cause de moi. Je souhaite que mes voisins apiculteurs en fassent de même. Nous sommes tous interdépendants, surtout en raison de la forte densité d'abeilles. »

Frustration et tristesse

Après l'annonce, la confirmation a été apportée suite au contrôle effectué par l'inspecteur. « Trois colonies ont été soufrées. Un spectacle affreux. Toutes ces abeilles mortes ! », se souvient-elle. « Je savais que c'était juste et nécessaire mais l'élimination des abeilles et des cadres de miel, le tri et la crémation du matériel infesté m'ont beaucoup affectée. Et puis il y a encore eu tout le travail de nettoyage et d'assainissement, toutes ces choses que j'aurais préféré ne pas avoir vécues. »

Le renouveau

Aujourd'hui, Barbara s'occupe de nouveau de huit colonies d'abeilles. Le contrôle de suivi a montré que les autres colonies sont en bonne santé. Avec l'aide de collègues de l'association

©apiservice

Abeilles soufrées

des apiculteurs, elle a pu reconstituer rapidement son ancien effectif. Barbara a reçu une compensation financière pour les colonies éliminées. « C'est un beau geste mais il ne couvre pas le coût et l'effort pour les nouvelles colonies », dit-elle.

Pour Barbara, il est important de parler de la question de la loque européenne et américaine. Pas seulement pour digérer ce qu'elle a vécu mais aussi pour transmettre son expérience. « Il n'y a pas de honte à appeler l'inspecteur des ruchers pour un contrôle ou d'être touché par une épizootie. L'expérience montre qu'elle peut affecter n'importe quel rucher. Ce qui importe est la manière d'agir dans cette situation. »

Aide-mémoire les plus importants

sur www.abeilles.ch/aidememoire:

2. Aperçu des maladies et ravageurs

2.1. Loque américaine

2.2. Loque européenne

4.1. Hygiène

Description détaillée de l'Apimobile du SSA et de la cuve de lavage manuel